

Maternité

La Suisse sans réponse face aux grossesses tardives

Dans les Grisons, une femme de 66 ans a donné le jour à des jumeaux. Un cas exceptionnel qui sème le trouble

Judith Mayencourt

«Cette affaire me fait mal au cœur. Je pense à la solitude de cette femme, qui se retrouve sans partenaire pour élever ses jumeaux. Et je pense surtout à l'évolution de ces bébés.» Médecin-chef de l'unité de médecine de reproduction au CHUV de Lausanne, Dorothea Wunder ne peut cacher son désarroi face au nouveau record suisse en matière de maternité. Dans les Grisons, une femme de 66 ans vient de mettre au monde des jumeaux, comme l'a révélé dimanche le *SonntagsBlick*. Cette grossesse tardive fait d'elle la plus vieille maman de Suisse, mais elle n'a rien de naturel: cette femme pasteur, célibataire, s'est rendue en Ukraine pour réaliser son désir de maternité.

Les deux bébés sont issus d'une fécondation in vitro, avec, selon toute vraisemblance, don de sperme et don d'ovocytes de deux donneurs inconnus. Un cas que l'on peut qualifier d'extrême. Si, en Suisse, le don de sperme est réservé aux couples mariés et le don d'ovocyte totalement interdit, des pays plus libéraux fixent des limites d'âge. Ainsi l'Espagne, qui est la destination phare des couples suisses en mal d'enfant, interdit le don d'ovocytes pour les femmes au-delà de 50 ans.

Grossesses à risque

«Ce sont des grossesses très compliquées. Il y a les risques de santé de base liés à l'âge de la mère - par exemple l'hypertension, un prédiabète, une artériosclérose, etc. Cela peut induire des complications, avec un grand risque d'accouchement très prématuré et une longue hospitalisation, d'autant plus qu'il s'agit d'une grossesse gémellaire», explique Dorothea Wunder, qui s'interroge sur l'encadrement post-partum qui sera mis en place autour de



La double naissance controversée a eu lieu récemment à l'Hôpital de Coire. DR



«A 66 ans, quels échanges cette mère pourra-t-elle avoir avec d'autres mères?»
Dorothea Wunder,
 médecin-chef, CHUV, Lausanne

cette maman. Mais la spécialiste de la médecine reproductive évoque aussi la fragilité sociale d'une grossesse aussi tardive. «A 66 ans, quels échanges cette mère pourra-t-elle avoir avec d'autres mères?» se demande-t-elle.

Il y a deux ans, une femme argovienne de 64 ans mettait au monde une petite fille. Faut-il désormais s'habituer à la multiplication des grossesses très tardives? «Les femmes reculent le moment de leur maternité, c'est vrai, mais au-delà de 50 ans, les cas restent très rares, nuance Olivier Irion, médecin-chef au département de



«Après 50 ans, les cas restent rares. A un certain moment, il faut savoir renoncer»
Olivier Irion,
 médecin-chef, HUG, Genève

gynécologie et obstétrique des HUG. A un certain moment, il faut savoir renoncer.»

Débat politique en cours

Trop âgée pour enfanter: le cas de cette femme grisonne ne suscite pas grand débat dans la communauté médicale, où l'on redoute les conséquences négatives d'une telle affaire sur les débats en cours en matière de procréation assistée. Le parlement doit en effet se saisir d'un projet d'assouplissement des règles en matière de diagnostics préimplantatoire. A Genève, Pascal Mock, spécialiste en



«En ne recevant pas les femmes de plus de 43 ans, on pousse au tourisme médical»
Dr Olivier Mock, spécialiste
 de la reproduction, Genève

médecine de la reproduction, critique pourtant la frilosité qui prévaut dans la plupart des centres de procréation médicalement assistée. «Lorsqu'on refuse de recevoir en consultation des femmes de plus de 43 ans, on pousse au tourisme médical. Comment ensuite s'étonner de tels excès? La pratique actuelle, qui n'est basée que sur le taux de réussite, n'est pas acceptable pour une prise en charge humaniste.» Pascal Mock plaide pour le don d'ovocytes jusqu'à 50 ans. Une modification de loi qui semble pour l'heure bien improbable en Suisse.

Cabaretier fribourgeois accusé de proxénétisme

Le procès d'un homme de 46 ans, accusé d'avoir encouragé la prostitution, s'est ouvert hier à Fribourg

L'administrateur de deux cabarets fribourgeois fait face depuis hier à la justice à Fribourg. Cet homme de 46 ans est accusé d'avoir encouragé la prostitution, entre autres délits.

Il comparait devant le Tribunal pénal de la Sarine après plus de cinq ans d'enquête. Il est inculpé de traite d'êtres humains et d'encouragement à la prostitution à l'égard de 305 «artistes».

Le quadragénaire est aussi accusé de contrainte, d'escroquerie, d'usure, de faux dans les titres et gestion déloyale. Il aurait dû répondre de ces accusations au mois de septembre dernier, mais il n'était pas en état de le faire pour raisons de santé. Son procès avait donc été reporté.

Les faits se sont déroulés entre 2003 et 2006 dans deux établissements de Fribourg aujourd'hui

fermés. Les «artistes» n'avaient d'autre choix que de se prostituer, avait résumé en mai 2010 la juge d'instruction Yvonne Gendre.

Selon l'avocat du prévenu, Me Jean-Luc Maradan, «l'audience s'est déroulée selon le programme prévu», avec l'audition de son client. «Les différents aspects de l'affaire ont été évoqués», a-t-il indiqué hier soir.

Les danseuses des cabarets, surveillées à l'aide de caméras, étaient partiellement rémunérées en fonction de leurs ventes de bouteilles de champagne. Une amende de 100 francs était infligée si l'artiste amenait son téléphone portable sur son lieu de travail ou si elle donnait le numéro de téléphone au client.

Si elle invitait un client dans sa chambre sans que celui-ci ait préalablement acheté une bouteille de champagne au cabaret, la danseuse était sanctionnée d'une amende de 310 francs. Leurs passeports étaient pris et conservés durant plusieurs jours, parfois jusqu'à la fin du contrat. **ATS**

Le chiffre

259

En milliers, le nombre de frontaliers étrangers - dont 93 200 femmes - travaillant en Suisse à la fin 2011. Leur effectif affiche une hausse de 11,5% en un an, et de 33,3% en cinq ans, selon l'Office fédéral de la statistique. Ils représentent un actif sur dix dans la région lémanique, un sur cinq au Tessin (24%). La majorité des frontaliers provient de France (52,7%). L'an passé, ils étaient plus de 153 000 (59,3%) employés par le secteur des services, dans les commerces, des garages ou dans le secteur de la santé. **ATS**

Elle a dit

«Sœur Anne allie crédibilité, cohérence et polyvalence»

Liliane Maury Pasquier,
 conseillère aux Etats genevoise, soutient la candidature d'Anne Emery-Torracinta (PS) à la succession du conseiller d'Etat PLR Mark Muller



Valais

Débat sur la peine de mort souhaité

Le Mouvement chrétien conservateur valaisan réclame un débat sur le rétablissement de la peine de mort. Il s'appuie sur le récent jugement dans l'affaire Lucie pour demander un durcissement du Code pénal. «Nos autorités doivent étudier les modalités d'un rétablissement de la peine de mort pour les dangereux assassins», écrit le mouvement dans un communiqué. La peine capitale a été abolie du Code pénal suisse en 1942. En 1985, une initiative populaire pour sa réintroduction n'a pas abouti. **ATS**

Internement

Pas d'abolition du droit de sortie

Malgré la récente récidive d'un délinquant sexuel à Bâle, le Conseil fédéral ne veut pas exclure toute sortie pour les personnes faisant l'objet d'un internement. «On ne peut pas corriger tout le système en raison d'une affaire tragique», a estimé hier Simonetta Sommaruga lors de l'heure des questions. La ministre de la Justice a néanmoins renvoyé la balle au parlement, qui doit se prononcer sur une motion de Natalie Rickli (UDC/ZH) exigeant la suppression du droit aux congés. **ATS**

PUBLICITÉ



Coût du travail majoré = Place touristique suisse en danger!

Frédéric Haenni
 Président GastroVaudois, Député

GASTRO SUISSE
 Pour l'Hôtellerie et la Restauration

Une alliance de femmes veut en finir avec les discriminations salariales

Les femmes gagnent encore près de 20% de moins que les hommes pour un même travail

Une association de femmes a vu le jour pour exhorter les entreprises à supprimer les discriminations salariales entre les sexes. Ces représentantes de partis de droite, de gauche, et de milieux syndicaux veulent aussi encourager les femmes à parler ouvertement de ce qu'elles gagnent.

«Il est temps de briser le tabou qui sévit dans les entreprises», a dit hier, à Berne, la conseillère nationale Franziska Teuscher (Verts/BE), coprésidente de la commission féminine de l'Union syndicale suisse. Et de rappeler que les femmes gagnent 18,4% de moins que les hommes pour un travail

identique, alors que le principe d'un salaire égal figure dans la Constitution depuis 1981. Entre 1998 et 2006, la différence ne s'est résorbée que de 0,5%. «Souvent, nous manquons d'informations nécessaires pour négocier notre rémunération, car nous ne savons pas que ces différences existent», déplore Barbara Schmid-Federer (PDC/ZH). La Journée de l'égalité salariale, demain, et la Journée internationale de la femme, après-demain, sont l'occasion d'ouvrir le débat. Le groupe de femmes demande à toutes les entreprises d'introduire d'ici à 2014 le Dialogue sur l'égalité des salaires, système facultatif lancé en 2009 par les partenaires sociaux et la confédération pour contrôler les structures de rémunération. Seules seize entreprises y avaient adhéré en novembre 2011.

Pourtant, les entreprises ne pourraient que profiter d'un tel outil, qui crée une ambiance de travail bonne et juste, fait valoir Claudine Esseiva, secrétaire générale des femmes PLR. Et l'exemple des CFF montre que le Dialogue sur l'égalité des salaires fonctionne. L'ex-régie fédérale a introduit l'an dernier un nouveau système supprimant les discriminations pour la même fonction.

Pour les femmes socialistes, l'égalité des salaires doit être obligatoire et il faut instituer un organe compétent pour faire respecter la loi. La conseillère nationale Marina Carobbio (PS/TI) demande des contrôles dans les entreprises, à l'image de ceux qui sont effectués comme mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. **ATS**

Burqa tolérée



Porter la burqa, notamment dans les transports publics, ne doit pas être interdit en Suisse. Le Conseil des Etats a entériné tacitement hier une motion du National. Le problème est insignifiant, du moins en termes de nombre, a fait valoir la ministre de la Justice, Simonetta Sommaruga. Pas plus de 100 à 150 femmes portent la burqa en Suisse, et ce sont pour la plupart des touristes. **ATS**

Happé par un TGV

Drame Un homme a été happé dimanche à 22 h 20 à Chiètres (FR) par le TGV Paris-Berne. Le malheureux tentait de traverser les voies près de la gare. Malgré l'intervention des secours, il est décédé sur place. L'identité de la victime n'a pas encore été établie avec certitude. **ATS**

Dons pour le Japon

Solidarité Un an après le tremblement de terre meurtrier au Japon et la catastrophe nucléaire de Fukushima, la Chaîne du Bonheur a récolté 18,8 millions de francs. Elle finance la création, dans un ancien hôpital, de structures d'hébergement pouvant accueillir 100 personnes. **AP**